

NOTE D'INFORMATION POUR LA RENTRÉE 2020

1 LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le secrétariat et la comptabilité resteront ouverts jusqu'au vendredi 10 juillet au soir.
Ils vous accueilleront à partir du jeudi 20 août du lundi au vendredi (9h00-12h00 et 14h00-17h00) SAUF le mercredi après-midi.

2 FOURNITURES SCOLAIRES

Pour faciliter l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée prochaine, une liste par niveau est proposée aux familles. L'APEL procédera à la distribution des colis aux dates et heures suivantes :
jeudi 27 août de 17h30 à 19h30 et **vendredi 28 août de 17h30 à 19h30** en salle de permanence (accueil par l'entrée principale 45 Bd Paul Painlevé).

Élèves bénéficiant du dispositif Ulis :

Aux élèves de 6e, il est également proposé de prendre le colis du niveau.
Pour les élèves des autres niveaux, la liste sera vue au cas par cas avec le professeur du dispositif.

3 MANUELS PÉDAGOGIQUES

Les manuels sont prêtés par l'établissement. Lors de la restitution en fin d'année, si le manuel est abîmé, une pénalité sera demandée (à partir de 0,50€).

4 ASSURANCE : Individuelle accident

4.1 - ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance global auprès de la Mutuelle Saint-Christophe Assurances. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés au collège, à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure...) qu'il soit au collège, à la maison ou lors d'activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe en **PJ** ou en cliquant sur le lien suivant : [> Téléchargez la documentation](#)

Vous pouvez obtenir l'**attestation** et toutes les informations utiles et garanties concernant cette assurance scolaire sur l'**espace parents** du site de la Mutuelle Saint-Christophe : www.saint-christophe-assurances.fr

4.2 - Il est demandé à tous les élèves de **marquer à leur nom** les livres, survêtements, chaussures de sport, et tout ce qui est à leur usage personnel.

5 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

5.1 - **DISPENSE du cours EPS** : Si votre enfant est inapte à la pratique sportive pour plus d'une semaine, un **certificat médical de contre-indication** est nécessaire et remis au professeur d'EPS.

5.2 - **Association Sportive (AS)** :

L'association sportive se déroule le mercredi après-midi.
Une information et un formulaire d'inscription seront transmis aux élèves par les professeurs d'EPS à la rentrée.

6 HORAIRE JOURNALIER

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI :

- **Matin** 8h30 - 10h20 - récréation - 10h35 - 11h30 ou 12h25 (selon l'emploi du temps de votre enfant)
- **Après-midi** 13h10 ou 13h40 - 15h30 - récréation - 15h45 - 16h40 (selon l'emploi du temps de votre enfant)

MERCREDI MATIN : 8h30 - 10h20 - récréation - 10h35 - 11h30 ou 12h25

7 ÉTUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée gratuite est proposée le soir de 17h à 18h le lundi, mardi et jeudi.

Cette étude commencera le **lundi 7 septembre**.

Un formulaire d'inscription vous sera transmis par mail, en même temps que l'inscription pour la cantine, le mercredi 2 septembre à 12H30.

8 La RENTRÉE est fixée au...

☞ **Mardi 1er septembre 2020 à 8h30 uniquement pour les élèves de 6^e.**

Précisions pour le temps de midi : **fin des cours du matin à 11h30, reprise à 13h40.**

Lors de la rentrée des 6^{ème}, l'association des parents d'élèves (APEL) propose un temps d'accueil (de 8h30 à 10h00) aux parents accompagnants leurs enfants ; cette présence est vivement souhaitable (dans la mesure du possible) à l'occasion de ce moment important pour nos jeunes.

Le jour de la rentrée, les sixièmes ont simplement besoin de la **pochette rouge** dans laquelle ils mettent quelques feuilles simples, l'agenda, un cahier de brouillon, la trousse et la liste papier des fournitures.

☞ **Mercredi 2 septembre 2020 rentrée uniquement pour les 5/4/3 de 8h30 à 12h25**

Le jour de la rentrée, les 5^e-4^e-3^e ont besoin d'une pochette pour classer les documents donnés, de leur trousse, de l'agenda et de feuilles pour écrire.

☞ Début des cours en suivant l'emploi du temps "normal" pour tous à compter du jeudi 3 septembre.

9 CONTRIBUTION DES FAMILLES et FACTURATION

L'annexe financière sera donnée à la remise des colis ou le jour de la rentrée (si vous ne prenez pas de colis). Elle sera à remplir avec soin et à retourner **le jour de rentrée de vos enfants et au plus tard pour le 4 septembre.**

10 CONVENTION DE SCOLARISATION

La convention de scolarisation, donnée également à la remise des colis ou le jour de la rentrée (si vous ne prenez pas de colis) sera à lire, signer et à retourner **le jour de rentrée de vos enfants et au plus tard pour le 4 septembre.**

Elle marquera les engagements réciproques pour la scolarisation de votre enfant pour l'année 2020-2021.

11 DROIT À L'IMAGE

Le formulaire droit à l'image sera envoyé par mail le lundi 24 août.

12 SERVICE DE RESTAURATION

Prix du REPAS : 4,85 € pour les demi-pensionnaires, et 5,40 € pour les externes.

Seules les familles **qui n'optent pas pour le prélèvement automatique** doivent penser à approvisionner la carte de cantine **auprès du Bureau COMPTABILITÉ à compter du jeudi 20 août** :

> d'au moins 20 repas pour les demi-pensionnaires soit 97 €,

> et d'au moins 5 repas soit 27 € pour les externes.

Une carte de cantine avec porte carte est distribuée à chaque élève le jour de la rentrée.

Le coût d'une nouvelle carte en cas de perte ou de détérioration est fixé à 6 €.

13 DEMANDE DE BOURSES

Au collège, la demande de bourses se fait à chaque rentrée scolaire. Un formulaire de demande de bourses vous sera envoyé par mail le lundi 24 août.

Le ministère a créé **deux simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré** qui sont accessibles sur leur site à la page les "Aides financières au collège" via le lien :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

14 TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 sont ouvertes **jusqu'au 15 juillet sans majoration et devront s'effectuer exclusivement en ligne** sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>

Vous trouverez également sur le site du conseil régional les fiches horaires des circuits.

Le montant annuel de la participation familiale est fixé à 120€ pour l'année 2020-2021 pour le 1er et 2e enfant transportés, puis 50€ pour le 3e, la gratuité est accordée à partir du 4e enfant.

Dans le cadre de DÉROGATION : Il n'y a aucun envoi de renouvellement de carte de la part du Conseil Régional. La famille doit penser à faire son inscription en ligne chaque année.